

**COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE****COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 30 Décembre 2020

L' an 2020 et le 30 Décembre à 17 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

**Présents** : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : COLON Myriam, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, ROUQUIER Edith, MM : BOULAY Julien, BRANDELY François, FAURE Fabien, SEMBEL Joël, TORRES Jean-Eric, VALLEIX Simon

Absent(s) : Mmes : CHABORY Bernadette, DE TAPIA Sandrine, M. CEYSSAT Dominique

**DECISIONS**

**réf** : 2020\_376 objet : **Aménagement d'une place avec rescindement d'un immeuble - Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'aménager le bourg de Rochefort-Montagne;

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme dans le cadre du dispositif FIC 2019-2021.

Le montant du FIC prévu dans le tableau de programme 2019-2021 est 106 199 €. La subvention pour l'aménagement d'une place avec le rescindement d'un immeuble s'élève à 19 017 €. Le coût des travaux de voirie selon le devis de RMCL en date du 19 décembre 2019 s'élève à 80 584 € H.T, 96 700,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** les travaux d'aménagement d'une place avec le rescindement d'un immeuble.
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme dans le cadre du fic pour les travaux.
- **Fixe** le plan de financement comme suit :
  - FIC : 19 017 €
  - DETR : 24 175 €
  - Fonds propres : 37 391 € H.T
- **Programme** ces travaux pour l'année 2021
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIC 2019-2021/programmation 2021 auprès du Conseil Départemental.
- **Charge** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à ces travaux et l'autoise à signer tout document relatif à cette affaire.

**réf** : 2020\_377 objet : **Attribution de l'IAT à un adjoint administratif**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2016 relative au régime indemnitaire,

Considérant qu'il convient d'apporter une modification au régime indemnitaire attribué à la filière administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer à compter de 2020 l'I.A.T à M. VIZADE Julien, Adjoint administratif

dans les conditions suivantes :  
Montant moyen annuel : 454.69 €  
Coefficient appliqué : 3,41  
Nombre d'agent : 1  
Montant du Crédit annuel : 1.550,49 €

Les modalités prévues dans la délibération d'origine restent inchangées.

**réf : 2020\_378 objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2021 : Réfection de toiture**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de toiture pour l'ex maison Madeuf.

Le montant des travaux est estimé à 114 645.25 € H.T, soit 126 109.78 € TTC.

Une subvention de 30 % peut être sollicitée au titre de la DETR 2021 "Bâtiments Communaux " (fiche N°2) avec une bonification de 15 % pour l'utilisation de Bois des territoires du Massif-Central.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de les travaux de réfection de toiture pour un montant de 114 645.25 € H.T, soit 126 109.78 € TTC.
- **Demande** l'inscription de ce projet au titre du programme DETR 2021 dans le cadre de la fiche N° 2
- **Fixe** le plan de financement comme suit :

- DETR : 38 160.29 € H.T  
- Fonds propres : 76 484.96 € H.T

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cete affaire.



Le Maire  
Dominique JARLIER